

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 834

Artikel: Jusqu'à un tiers du courant

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Moins d'Etat, plus de contraintes (suite)

Pour me convaincre, il faudrait des conditions plus favorables. Combien d'automobilistes, à l'abri de leurs tôles, font-ils le même raisonnement ?

D'une étude financée par le Fonds national de la recherche scientifique et dont les résultats viennent d'être publiés, il ressort qu'on pourrait économiser environ 30% de la consommation électrique actuelle sans diminuer ni notre confort ni les prestations fournies par cette forme d'énergie. L'investissement nécessaire pourrait être amorti en 10 à 15 ans par l'économie financière dégagée de la diminution de la consommation (13 milliards de francs). Une opération économi-

quement parfaite et technique-
ment réalisable pour un objectif
unanimement accepté. Concrète-
ment pourtant les consommateurs
individuels ne suivent pas ; les
ménages sont largement dépen-
dants d'installations qu'ils n'ont pas
choisies et les entreprises hésitent
à consentir à l'investissement de
départ nécessaire pour améliorer
ou changer leurs équipements.

Deux exemples pour illustrer les
limites du calcul individuel. Chacun
en particulier sait qu'un change-
ment de comportement serait né-
cessaire pour améliorer la situ-
ation : moins de trafic motorisé en
ville signifie moins de bruit et de
pollution de l'air ; moins d'électricité
est une condition de l'arrêt du
programme nucléaire. Mais tous
ou presque sont dans l'attente de
conditions meilleures pour chan-
ger de comportement ; les can-
didats cyclistes-suicide sont rares
et les usagers des transports
publics lents et insuffisants agissent

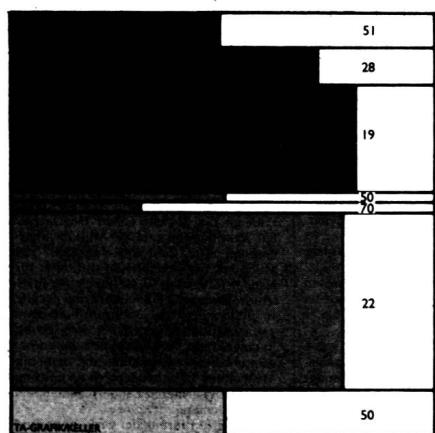
souvent par contrainte ou par
idéalisme ; qui incitera les promo-
teurs à équiper les immeubles
selon des techniques économies
en énergie, les fabricants à pro-
poser des équipements adéquats,
qui encouragera les industriels à
investir dans des mesures de
rationalisation ? Chacun attend la
décision de l'autre et vice-versa.
Et, dans l'intervalle, se poursuit la
fuite en avant des constructions
routières, des parkings et des
centrales nucléaires.

Deux situations typiques qui exi-
gent des solutions collectives, des
règles communes qui permettent
de faire le saut vers de nouveaux
comportements. Ici, l'absence
d'intervention de l'Etat ne signifie
pas liberté mais contrainte accrue,
absence de choix. La perversité
du slogan radical, dans sa géné-
ralisation, c'est qu'il flatte nos cap-
rices sous prétexte de défendre
notre liberté.

JD

ECONOMIES D'ENERGIE

Jusqu'à un tiers du courant



Utilisation globale de courant électrique en Suisse en 1983 : les zones blanches repren-
tent le potentiel d'économie par catégorie, en
comparaison avec la consommation actuelle.

Graphique extrait du *Tages Anzeiger*, mercredi 24
septembre 86

(réd.) 26% de la consommation électrique hiver-
nale, 32% de la consommation estivale, tel est
le potentiel d'économie réalisable technique-
ment et économiquement dans les 15 à 25 pro-
chaines années. Ce sont les résultats d'une
recherche effectuée par l'architecte zurichois
Conrad U. Brunner, un spécialiste reconnu des
problèmes énergétiques, dans le cadre du
Programme international sur l'énergie.

Concrètement : pour le chauffage domestique, il s'agit d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments, d'introduire les pompes à chaleur à la place du chauffage électrique ; l'efficacité des moteurs et des installations industriels et artisanaux peut être améliorée, de même que celle des appareils ménagers et de production d'eau chaude. L'auteur préconise l'introduction du décompte individuel de chauffage et d'eau chaude et des normes pour les appareils ménagers.

En 1985 les consommateurs ont déboursé 5,5 milliards de francs pour leur consommation électrique. Les économies potentielles représentent 1,5 milliard. Pour un taux d'intérêt de 5,5% et un amortissement sur 10 à 15 ans - durée moyenne des installations - c'est une somme de près de 13 milliards qui pourrait être investie pour favoriser les économies d'électricité. Parallèlement à cette recherche, l'Institut de recherche sociale et de sondage de Zurich a examiné les facteurs qui déterminent le comportement des consommateurs privés. En général les ménages ont peu de connaissances sur les possibilités d'économie, mais ils sont surtout très dépendants des équipements qui leur sont imposés. Or les promoteurs, les architectes, les électriciens et les fabricants d'équipements électriques ne sont guère intéressés par les économies d'électricité : ce ne sont pas eux qui paient la facture.